

Conseiller du DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sport des Deux-Sèvres

Ref : 2023-1369539

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

MENJ-MESR

Rectrice de la région académique de Nouvelle Aquitaine DRAJES Nouvelle Aquitaine Rectrice de Poitiers IA-DASEN des Deux-Sèvres

Localisation

61, avenue de Limoges à Niort

Domaine : Direction et pilotage des politiques publiques

Date limite de candidature : 31/10/2023

Nature de l'emploi		Expérience souhaitée	
Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		Non renseigné	
Rémunération <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small>	Catégorie	Management	Télétravail possible
Non renseigné	Catégorie A+ (Encadrement supérieur - Emplois de direction)	Oui	Non renseigné

Vos missions en quelques mots

- pilotage de la mise en œuvre des politiques et des missions relevant des champs de la jeunesse, de l'engagement des jeunes, de l'éducation populaire, du sport et de la vie

associative ;

- référent auprès du directeur et du préfet dans la mise en œuvre de ces politiques ;
- poursuite de la synergie des actions entre l'Education nationale et le SDJES ;
- encadrement et coordination des personnels du service et des actions réalisées ;
- organisation du service et évaluation des personnels

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) : 7 cadres A (CEPJ et PS) et 1 agent administratif de catégorie B et 3 agents administratifs de catégorie C

Mise en œuvre des politiques publiques, notamment dans les champs de la jeunesse et de l'engagement des jeunes, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative

Activités principales

Sous l'autorité de la directrice académique :

Piloter et manager en tant que chef de service le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

- Animer et coordonner les politiques de la jeunesse, d'engagement, de sports et de la vie associative sur le territoire départemental
- Définir les priorités du territoire et proposer à l'IA-DASEN les plans d'action nécessaires à leur déclinaison,
- Assurer le lien avec le DRAJES au titre de la coordination régionale métier JES
- mise en œuvre des missions de contrôle APS et ACM ;
- Assurer, par un management ouvert, l'accompagnement et l'appui de chacun des membres de l'équipe,
- Superviser les dossiers sensibles et proposer à la direction les hypothèses de décision avant arbitrage,
- Participer aux réseaux professionnels nationaux, régionaux et locaux,
- Signer, conformément à la subdélégation reçue, les documents dont il estime pouvoir faire la validation définitive à son niveau,
- Réaliser les entretiens d'évaluation des agents placés sous son autorité,
- Proposer à la direction la notation et l'appréciation des agents placés sous son autorité,
- Gérer les périodes de congés et d'absences

Participer conjointement au pilotage de l'inspection académique

- Participer au CODIR et à ses astreintes
- Contribuer au pilotage stratégique
- Participer à la définition des objectifs et veiller à leur atteinte pour ce qui le concerne,
- Assurer, à son niveau, les relations externes,
- Assurer la représentation de la direction selon les délégations établies,

Profil recherché

- Compétences managériales
- Expertise dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par les structures

déconcentrées du réseau académique, en particulier dans les champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport, de l'engagement et de la vie associative

- Expertise dans les missions de contrôle des accueils collectifs de mineurs et des activités physiques et sportives

- Maîtrise du travail interministériel

- Capacité à piloter des projets et à assurer une conduite du changement

- Capacité d'adaptation

- Capacités relationnelles, aptitude à la communication et au dialogue social

- Disponibilité et réactivité nécessaires

- Actions partenariales variées et représentations liées à ces partenariats

- Portage du service national universel en qualité de chef de projet départemental

- Horaires atypiques et ponctuellement travail en soirée et le week-end

Connaissances

- Réglementation des accueils collectifs de mineurs et EAPS

- Diplômes non professionnels du champ JES

- Droit associatif et financements des associations

À propos de l'offre

Informations complémentaires

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 ainsi qu'à l'arrêté du 31 décembre 2019.

Concernant l'emploi de CDASEN-JES, l'autorité de recrutement est le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques ; l'autorité dont relève l'emploi à pourvoir est le DASEN des Deux-Sèvres

Les dossiers de candidature, constitués d'un CV, d'une lettre de motivation, du 1er arrêté de titularisation dans un corps de fonctionnaire de la catégorie A et du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine (voire dans un emploi fonctionnel), doivent parvenir au plus tard dans un délai de 15 jours qui suit la présente publication sur le site *ChoisirLeServicePublic*, par voie hiérarchique et uniquement par courriel, à:

· Madame la Rectrice de l'académie de Poitiers : sec.recteur@ac-poitiers.fr

Copie :

· au service de la politique de l'encadrement supérieur (MPES) :
mpes.mobilite@education.gouv.fr

· au bureau des administrateurs de l'Etat et des emplois fonctionnels (DE1-2) :
de1-2candidature@education.gouv.fr

· à la DRAJES : ce.drajes@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Personne à contacter pour tout renseignement sur l'emploi à pourvoir :

Conditions particulières d'exercice

Les conditions d'emploi et les modalités de recrutement sont fixées aux articles 2 à 16 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État.

La durée d'occupation de l'emploi est de quatre ans, renouvelable une fois. La période probatoire est fixée à six mois.

L'emploi relève du groupe III des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale et du niveau 4 des emplois définis par l'arrêté du 22 novembre 2022.

Les candidates et candidats doivent remplir les conditions statutaires définies par le décret n° 2016-1413 modifié du 20 octobre 2016.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 28 532 € et 81 639€ et une part dépendant des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi comprise entre 26 000€ et 63 000 €.

À l'intérieur de cette fourchette, si le titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, sa rémunération est établie au regard de son classement dans sa grille indiciaire.

Pour les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est fait au regard de la durée et du niveau des expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à pourvoir.

À cette rémunération fixe pourra être ajouté un complément indemnitaire annuel dont le montant dépend de la manière de servir. Il est versé en une seule fois.

Fondement juridique

Code général de la fonction publique

Décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État
Arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 5 février 2021 modifié fixant la liste des emplois de CDASEN-JES

Décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat, ensemble le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics

Arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022

Arrêté du 23 novembre 2022 pris pour l'application à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Avis de vacance au JO

Sans objet

Statut du poste

Vacant à partir du 01/01/2024

Métier de référence

Cadre dirigeant d'un service territorial

Qui sommes nous ?

Missions de la structure :

Les services de la DSDEN des Deux-Sèvres sont implantés sur deux sites à faible distance l'un de l'autre dans la ville de Niort. Le SDJES est implanté dans le centre-ville, sur le site « Tartifume ».

La DSDEN est chargée de la mise en œuvre de l'action éducatrice et de la gestion des personnels et des établissements qui y concourent dans le cadre de l'application de la stratégie académique.

Sous l'autorité de l'IA-DASEN, l'équipe de direction est composée du secrétaire général, de l'adjointe chargée du 1er degré, de l'inspectrice chargée de l'information et de l'orientation, du conseiller en matière de jeunesse, engagement et sport.

La DSDEN des Deux-Sèvres accueille environ 80 personnels dont 12 constituent le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Deux-Sèvres.

a notamment pour missions :

- 1- A la promotion et au contrôle des activités physiques et sportives, au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport ;
- 2- Au contrôle de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ;
- 3- A l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité » internationale de la jeunesse ;
- 4- Au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du

volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie ;

5- A la mise en œuvre du service national universel

Il concourt :

1- A la prévention du dopage ;

2- A la planification et à la programmation des équipements sociaux et sportifs ;

3- A la prévention des crises et à la planification de sécurité nationale ;

4- A l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes vulnérables ;

5- A la formation, à la certification et à l'observation des métiers et de l'emploi dans les domaines des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire ainsi que dans le champ social.